



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Webinaire Contrat d'allocation d'études  
A l'attention des ESMS et Organismes  
gestionnaires**

Direction de l'Autonomie  
Direction de la Santé Publique

# ORDRE DU JOUR

- 1) **Présentation du dispositif et modalités de la campagne 2024**
- 2) **Bilan des campagnes CAE**
- 3) **Témoignages de partenaires et organismes gestionnaires**

## Le Contrat d'Allocation d'Etudes (CAE)

Il s'agit d'une allocation de 9000 € (10800 € pour les sages-femmes) versée aux étudiants en dernière année d'étude en deux temps. Cette allocation est **conditionnée**.

Elle repose sur un **contrat d'allocation d'étude** signé entre un **étudiant** inscrit en dernière année de certaines filières ciblées et un **établissement** sanitaire ou un service ou un établissement médico-social. Ce contrat d'allocation d'étude engage mutuellement les deux parties.

L'étudiant s'**engage** à servir dans cet établissement pendant **18 mois minimum**.

# 1) PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET MODALITÉS DE LA CAMPAGNE 2024

# Objectifs du dispositif soutenu par l'ARS

## Contexte

**Fortes tensions en ressources humaines** rencontrées par les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux franciliens

## Objectifs du dispositif créé en 2020 :

- **Participer au financement de la formation**
- **Fidéliser et attirer les nouveaux diplômés** en leur offrant une allocation d'études lors de la dernière année de formation
- **Lutter contre les tensions RH** dans les établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées et pour les publics en difficultés spécifiques d'Île-de-France

## Acteurs mobilisés

- ARS, en particulier Délégations départementales
- Établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées, publics en difficulté spécifique – Fédérations sanitaires et médico-sociales
- Ecoles et instituts de formations
- Syndicats d'étudiants

## Qui peut candidater ?

- Signature du contrat CAE entre un étudiant en dernière année d'études et un établissement

## Quelles sont les formations concernées ?

- **dans le secteur médico-social (personnes âgées, en situation de handicap ou en difficultés spécifiques)**

Assistants de service social (ASS) - Aide-soignant (AS) - Infirmier diplômé d'Etat (IDE) - Masseur kinésithérapeute (MK)

Orthophoniste - Éducateur spécialisé (ES) - Moniteur éducateur (ME)

- **dans le secteur sanitaire**

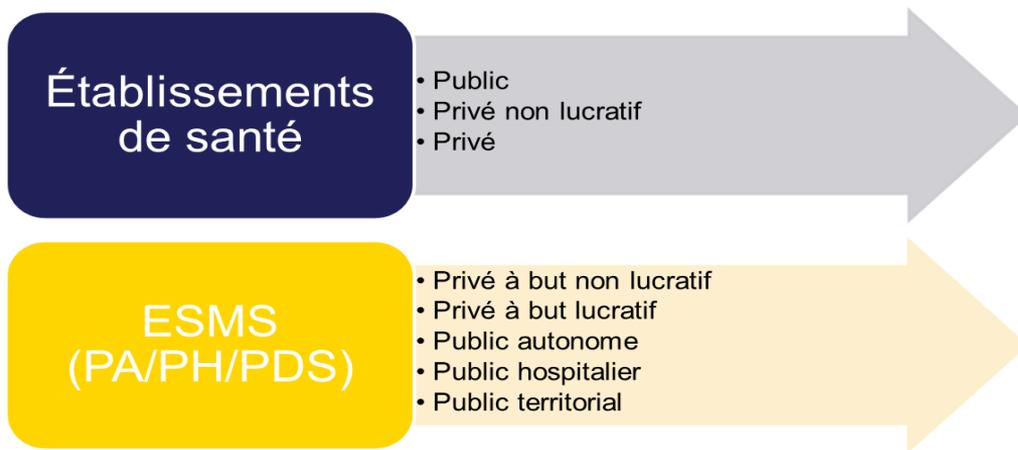
Assistant de service social (ASS) - Infirmier diplômé d'Etat (IDE) - Infirmier diplômé d'Etat Puériculteur (IPDE) - Infirmier anesthésiste (IADE) - Infirmier de bloc opératoire (IBODE) - Masseur kinésithérapeute (MK) - Orthophoniste - Manipulateur en électroradiologie médicale (MERM) - Sage-Femme (S-F)

## Quand déposer le dossier en ligne ?

- L'appel à candidature a été lancé le 25 mars 2024
- La date limite de dépôt des candidatures par les établissements est le **15 novembre 2024**

## Quels sont les établissements éligibles ?

Tous les établissements sanitaires et établissements médico sociaux, publics et privés franciliens



# Les acteurs : focus sur le médico-social en IDF

## Personnes âgées

### EHPAD

Etablissement d'hébergement  
pour personnes âgées  
dépendantes

Publics (23% des places)  
Privés à but non lucratif (32%)  
Privé à but lucratif (45%)

### SSIAD

Service de soins infirmiers à  
domicile

### SPASAD

Service polyvalent d'aide et de  
soins à domicile

## Enfants en situation de handicap

### SESSAD

Service d'éducation spéciale et de soins à  
domicile

### CAMSP

Centre d'action médico-sociale précoce

### CMPP

Centre médico-psychopédagogique

### IME

Institut médico-éducatif

### ITEP

Institut thérapeutique, éducatif et  
pédagogique

### IEM

Institut d'éducation motrice

### EEAP

Etablissement pour enfants ou adolescents  
polyhandicapés

## Adultes en situation de handicap

### MAS

Maison d'accueil spécialisé

### FAM

Foyer d'accueil spécialisé

### CRP

Centre de rééducation  
professionnel

### SAMSAH

Service d'accompagnement  
médico-social pour adultes  
handicapés

### ESAT

Etablissement ou service  
d'aide par le travail

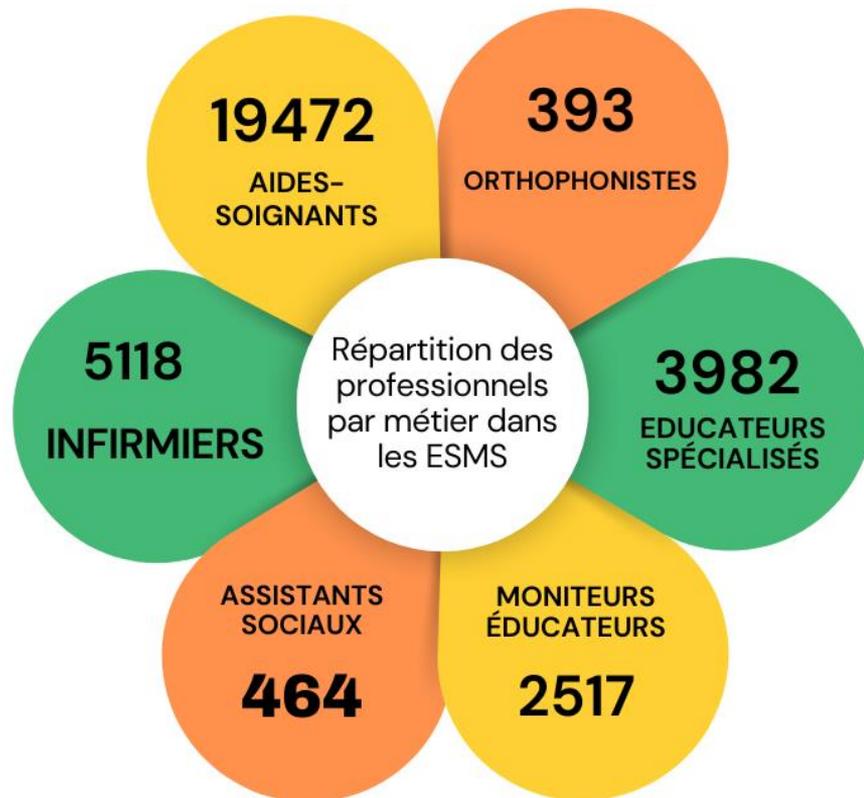
## Les ESMS pour personnes âgées (PA) ou personnes handicapées (PH)

Un grand nombre d'établissements et services médico-sociaux dans le secteur des personnes âgées et des personnes handicapées permettant une richesse des parcours



Données au 01/01/2022 issues du tableau de bord de la performance

## Des établissements et services médico-sociaux permettant d'exercer différentes professions



Données au 01/01/2022 issues du tableau de bord de la performance

# Focus sur les ESMS pour personnes en difficultés spécifiques

## Personnes en difficultés spécifiques (PDS)

### **LHSS**

Lits Halte Soins Santé

### **LAM**

Lits d'accueil médicalisé

### **ACT**

Appartement de coordination thérapeutique

### **CSAPA**

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en  
addictologie

### **CAARUD**

Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des  
risques pour usagers de drogues

### **EMSP**

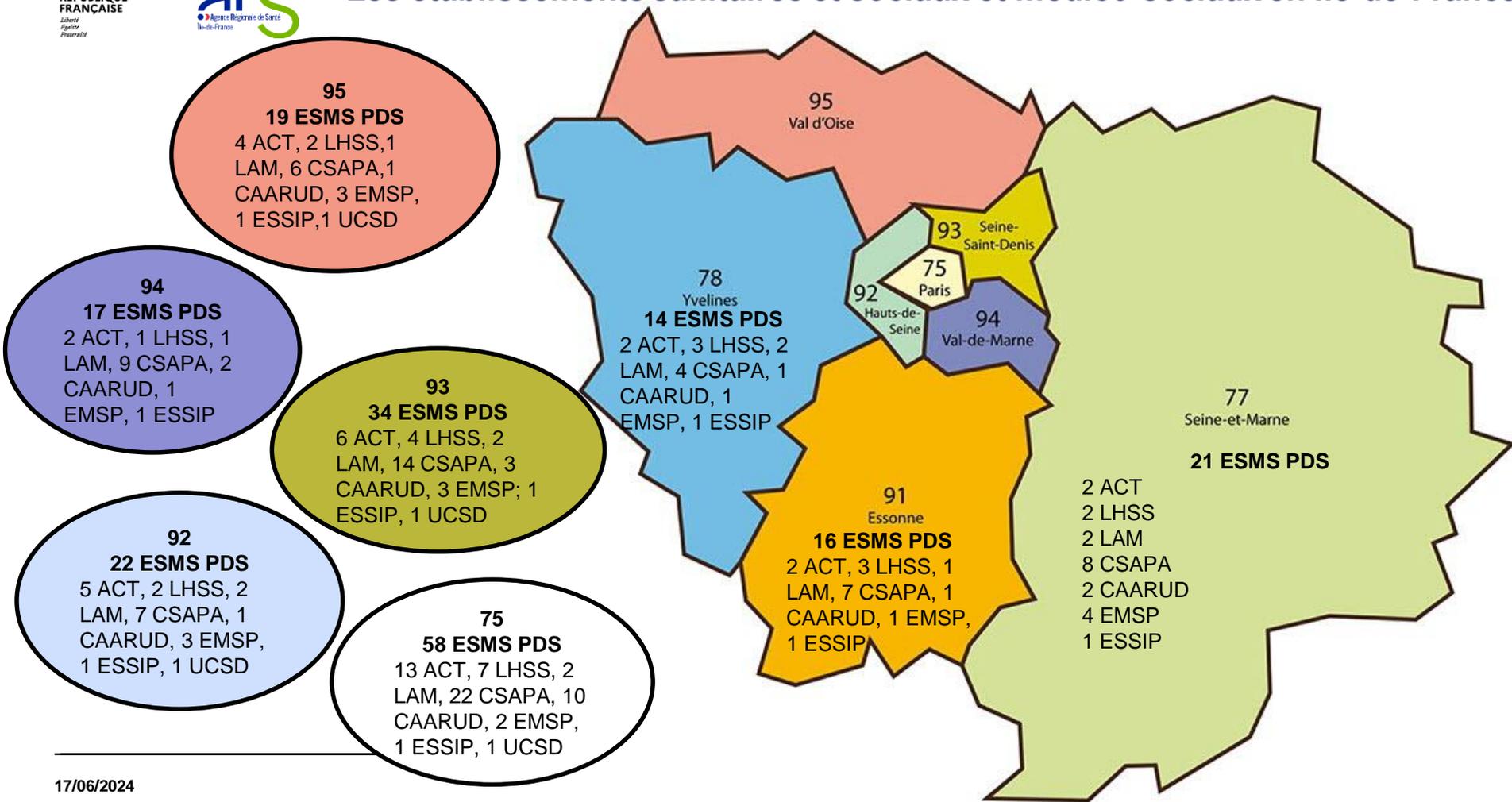
Equipes mobiles santé précarité

### **ESSIP**

Equipes spécialisées de soins infirmiers précarité

*Etablissements et services financés par l'Assurance Maladie (ondam médico-social objectif spécifique)*

# Les établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux en Île-de-France



# Modalités de la campagne CAE 2024

Le dépôt des dossiers de candidature se fait sur **Démarches simplifiées** et leur instruction est effectuée **au fil de l'eau**.

### Co-financement ARS/établissements

- 50% pris en charge par l'ARS
- 50% pris en charge par l'établissement d'accueil

**Spécificité pour le secteur médico-social**: Sous réserve de l'accord écrit de l'étudiant et de la validation préalable de l'ARS Ile-de-France, l'établissement recruteur pourra être modifié au profit d'un autre ESMS (PA / PH / PDS) du même organisme gestionnaire en Ile-de-France.

## Quels sont les documents à fournir à l'ARS par l'établissement ?

- Le contrat d'allocation d'études signé entre l'établissement et l'étudiant
- Le certificat de scolarité en **dernière année**

## Quel est le montant de l'allocation versée par l'établissement ?

- 9 000 € nets pour les étudiant(e)s en dernière année de formations PNM
- 10 800 € nets pour les étudiant(e)s en dernière année de SF

## L'allocation est-elle cumulable avec les bourses et les allocations versées par France Travail ?

- L'allocation est cumulable avec les bourses du Conseil régional d'Île-de-France
- Elle est cumulable avec les allocations versées par France Travail, telles que l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) et la Rémunération de Fin de Formation (RFF)

## A quoi s'engage l'étudiant ?

- Engagement de servir d'une durée de 18 mois minimum dans l'établissement à l'issue de la formation

## Comment est versée l'allocation ?

- 60% à la signature du contrat
- 40% à la fin des 18 mois d'engagement

## Plusieurs clauses de ruptures éventuelles sont prévues :

- **Pendant les études**

- ✓ En cas de redoublement : l'allocation est suspendue
- ✓ En cas de non obtention du diplôme : l'étudiant est redevable de la somme perçue

- **Après obtention du diplôme et signature du contrat de travail**

- ✓ En cas de rupture à l'initiative de l'étudiant (démission, rupture conventionnelle) ou de licenciement : l'étudiant est redevable de la somme perçue
- ✓ En cas de refus par l'étudiant de prendre son poste au sein de l'établissement : l'étudiant est redevable de la somme perçue

➡ Les cas d'inaptitudes médicalement constatés libèrent l'étudiant du remboursement des sommes perçues

### Comment faire connaître le dispositif et recruter un étudiant en CAE ? Quelques pistes :

- Publier vos fiches de postes en mentionnant leur éligibilité au CAE
- Communiquer de manière active sur vos réseaux sociaux notamment LinkedIn
- Faire le lien avec les instituts de formation, « première source » de candidats (penser aussi aux instituts de formation des carrières socio-éducatives)
- Mobiliser les éléments de communication personnalisables (affiches...) mis à votre disposition
- Recruter parmi les stagiaires de vos établissements
- Favoriser la cooptation entre jeunes professionnels et étudiants
- Intégrer le CAE dans votre politique interne de recrutement de jeunes professionnels
- Profiter du levier offert par l'ARS tant sur le co-financement que sur la promotion du dispositif

# Lancement campagne CAE 2024

## Communication sur le site de l'Agence

- Présentation du dispositif :  
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/dispositif-de-contrat-dallocation-detudes>
- Appel à candidature campagne CAE 2024 :  
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/contrat-dallocation-detudes-campagne-2024>

## Dépôt des dossiers de candidature au fil de l'eau via le site « démarche simplifiée »

- Lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arsif-cae-2024>

## Bénéficiez d'une allocation et d'un job à la fin de vos études !

Futur(e)s diplômé(e)s, engagez-vous à travailler pendant **18 mois\*** dans un établissement\*\*\* et recevez une **indemnité de 9000 €\*\*** pendant votre dernière année d'études !

Pour bénéficier de cette allocation, il suffit d'être étudiant(e) en dernière année dans l'une de ces disciplines :

- Assistant(e) de service social (ASS)
- Aide-soignant(e) (AS)
- Infirmier(ère) (IDE)
- Infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat Puériculteur(trice) (IPDE)
- Infirmier(ère) anesthésiste (IADE)
- Infirmier(ère) de bloc opératoire (IBODE)
- Masseur(seuse)-kinésithérapeute (MK)
- Manipulateur(trice) en électroradiologie médicale (MERM)
- Sages-Femmes (S-F)\*\*
- Orthophoniste
- Édicateur(trice) spécialisé(e) (ES)
- Moniteur(trice) éducateur(trice) (ME)

### Vous êtes intéressé(e) ?

Retrouvez toutes les informations sur les Contrats d'Allocation d'Études sur notre site : [iledefrance.ars.sante.fr](https://iledefrance.ars.sante.fr)



\* En fonction de la quotité de travail, voir le détail sur le site  
\*\* Indemnité de 10 800 € pour les étudiants.s Sages-Femmes  
\*\*\* Établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées et des publics en difficulté spécifique



## 2) BILAN DES CAMPAGNES CAE

# Rappel des bilans CAE 2021, 2022 et 2023

## Nombre de CAE validés

### 2021

Formation	Secteur sanitaire		Secteur médico-social		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
AS	16	5%	31	56,4%	47	11,8%
IDE	236	69%	22	40%	258	64,8%
IADE	3	1%	0	0%	3	0,8%
IBODE	0	0%	0	0%	0	0%
MERM	22	6%	0	0%	22	5,5%
Ortho	3	1%	1	1,8%	4	1%
MK	15	4%	1	1,8%	16	4%
SF	48	14%	0	0%	48	12,1%
<b>Total général</b>	<b>343</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>398</b>	<b>100%</b>

### 2022

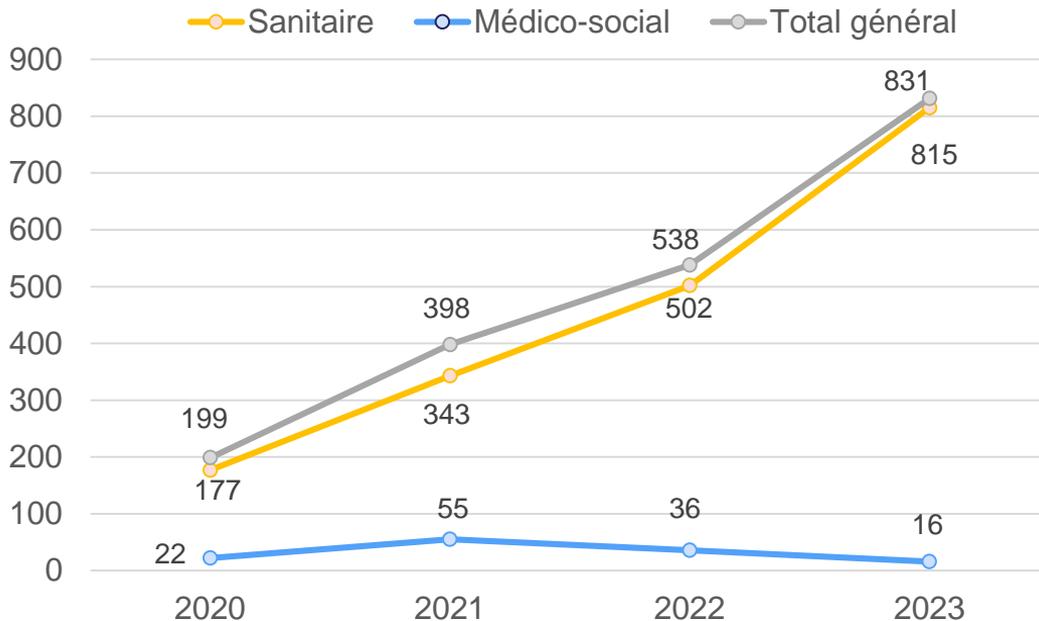
Formation	Secteur sanitaire		Secteur médico-social		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
IDE	461	91,8%	15	41,7%	476	88,5%
SF	41	8,2%		0%	41	7,6%
AS		0%	14	38,9%	14	2,6%
MK		0%	2	5,6%	2	0,4%
ORTHO		0%	4	11,1%	4	0,7%
ES		0%	1	2,8%	1	0,2%
<b>Total général</b>	<b>502</b>	<b>100%</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>	<b>538</b>	<b>100%</b>

### 2023

Formation	Secteur sanitaire		Secteur médico-social		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
IDE	628	76%	7	5%	640	76%
IADE	9	1,07%	0	0%	9	1,07%
MERM	35	4,18%	0	0%	35	4,18%
IPDE	17	2,03%	0	0%	17	2,03%
IBODE	1	0,11%	0	0%	1	0,11%
SF	78	9,31%	0	0%	78	9,31%
AS	0	0,83%	1	0,83%	7	0,83%
MK	27	3,34%	0	0%	28	3,34%
ORTHO	4	0,71%	0	0%	6	0,71%
ES	0	0%	0	0%	0	0%
ASS	16	1,91%	0	0%	16	1,91%
<b>Total général</b>	<b>815</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>	<b>837</b>	<b>100%</b>

# Evolution du nombre de CAE depuis 2020

Evolution du nombre de CAE de 2020 à 2023  
selon les secteurs



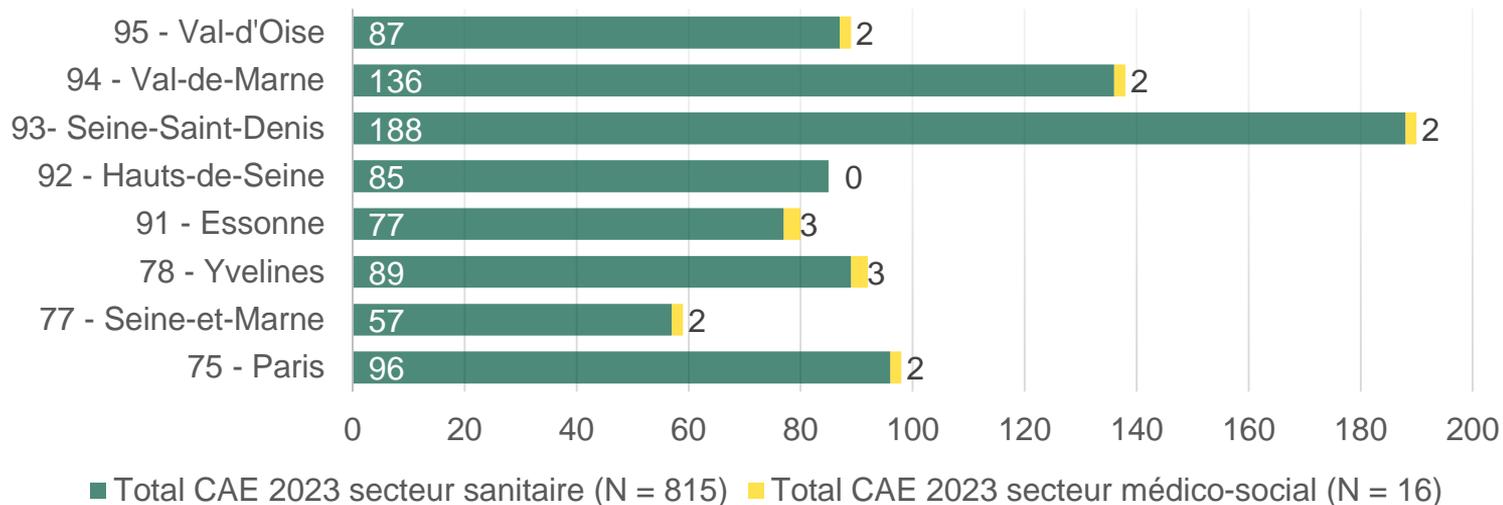
**De 2020 à 2023, l'évolution totale des CAE est croissante de 317,59% (de 199 à 831 CAE)**

- Pour le secteur médico-social (PA/PH), les CAE diminuent au global sur la période 2020-2023 (de 22 à 16) après une phase d'augmentation de 2020 à 2021
- Pour le secteur sanitaire, l'évolution est croissante sur les 4 années de 360,45% (de 177 à 815 CAE)

# Bilan CAE 2023

831 CAE 2023 financés en Ile-de-France

## RÉPARTITION DES CAE FINANCÉS EN 2023



# 3) TÉMOIGNAGES DES PARTENAIRES

# Partenaires

- Bruno ALBERT, Cadre supérieur de santé à la Direction des soins au Groupement Hospitalier de Territoire Plaine de France
- Samu Social de Paris
  - Elena POIRIER, Responsable du développement des ressources humaines, Pôle RH
  - Stéphanie GIRON, Directrice du Pôle dispositifs de soins
  - Emilie MARION, cheffe de projet PDS
- Mustapha KAABECHE, Directeur du CMPP Michel Bertrand de l'APAJH du Val-d'Oise